

Madame Michelle Palandre
Conseillère municipale
Présidente du groupe « le défi givordin »
12, quai Robichon Malgontier
69700 Givors

Jérôme Fuentes
directeur général des services

Givors le :
16 mai 2012

Madame la conseillère municipale,

Par courrier en date du 4 avril 2012, vous avez sollicité auprès de monsieur le Maire : d'une part la communication des arrêtés de délégation des adjoints et des conseillers municipaux, et d'autre part la transmission de la liste des PC signés par madame Françoise Lanier entre le début de la présente mandature et le 26 janvier 2011.

Par lettre datée du 26 avril 2012, j'ai donc pris soin en ma qualité de DGS de la commune de vous apporter réponse en vous communiquant notamment plusieurs documents.

Par un nouveau courrier daté du 7 mai 2012, reçu en mairie le 9 mai, vous avez souhaité commenter et compléter votre demande initiale. tenant compte des éléments produits par mon intermédiaire, afin de préciser d'avantage votre appréhension des questions et dossiers évoqués. Aussi, je me permets donc en retour de porter à votre connaissance les informations et commentaires suivants :

- S'agissant tout d'abord des arrêtés de délégation de fonction et de signature des adjoints et des conseillers municipaux, je vous confirme que les dits arrêtés préalablement adressés correspondent à la mise en place le 16 mars 2008 du nouveau conseil issu des élections municipales ayant précédé.
Dans le cadre du mandat 2008-2014 et tout au long, les changements ou modifications intervenus au sein du conseil et/ou à travers les délégations attribuées aux élus de la majorité donnent ainsi lieu à l'établissement de nouveaux arrêtés : à ce titre, concernant les situations individuelles pointées dans votre courrier du 7/05, la commune a saisi la préfecture du Rhône des modifications intervenues pour mesdames Bonci D'Aniello Rosa, Gallardo, Gassa, Jaillet, Maccio et Thévenet, ainsi que messieurs, D'Arriba, Miachon et Verdu.
C'est pourquoi, dès réception de la part du contrôle de légalité préfectoral des nouveaux arrêtés certifiés et visés, je ne manquerai pas de vous les faire parvenir en copies par retour de courrier.
- S'agissant ensuite de l'annulation de l'arrêté de délégation de signature de madame Françoise Lanier, intervenue devant le tribunal administratif de Lyon, outre le fait comme vous le savez qu'un nouvel arrêté ait été pris à la suite en parfaite conformité, je souhaite également vous indiquer qu'un travail complet et général de remise à plat est actuellement en cours dans le cadre de la création au sein de la direction général d'un pôle juridique chargé de la sécurisation des procédures et actes administratifs


... / ...

Dans la mesure où des modifications interviendraient dans les domaines évoqués par vos soins, je ne manquerai pas de compléter vos informations en la matière par retour de courrier.

* S'agissant enfin de la question relative à la continuité de service et de fonctionnement de la municipalité, je dois vous préciser que, outre les arrêtés de délégation de signature des élus, le DGS et DGA bénéficient également de délégation de fonction et de signature spécifiques, ainsi que les directeurs de service pour certains actes et/ou certains domaines.

Espérant avoir apporté les éléments de réponse et d'explication attendus, et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, madame la conseillère municipale, l'expression de mes cordiales salutations.



Jérôme Fuentes
directeur général des services